

Speedmeeting Dijon 28/03/24













- Les actualités de Corepile
- Le dispositif de collecte en déchetterie
- Les piles et batteries au lithium
- Nouveaux services aux collectivités
- O Communiquer pour améliorer la collecte des piles et batteries
- La filière COREPILE



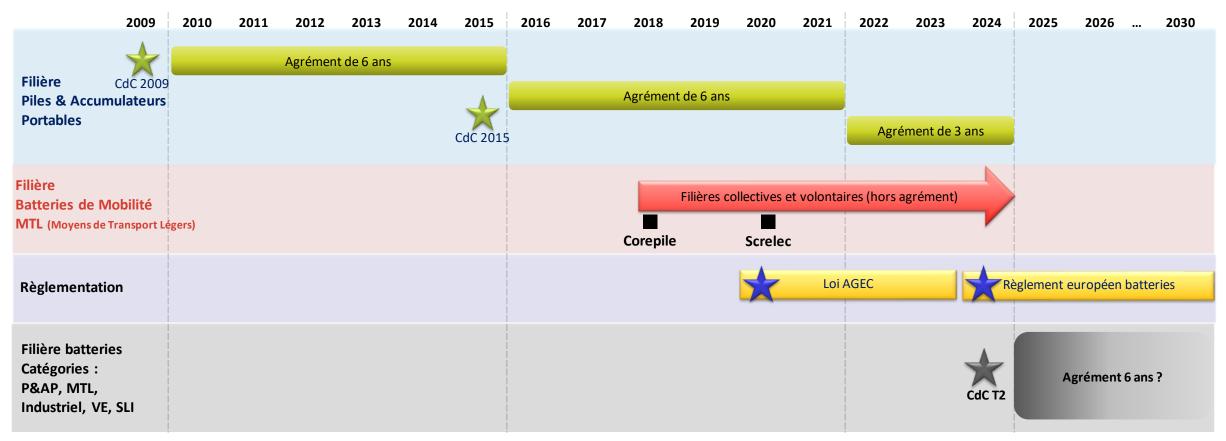
1

Les actualités de Corepile



Evolution du cadre réglementaire de la filière P&A





CdC: Cahier des charges

Catégories de Piles & Accumulateurs pressenties



Avant 2025	Après 2025	MSM 2022	MSM 2030 (projections)	
P & A Portables	P & A Portables (≤5kg)	35 000	45 000	
P & A Industriels	Batteries MTL (Moyens de Transport Légers ≤ 25 kg)	5 000	15 000	MSM x 3
	P & A Industriels (>5kg)	150 000	300 000	
	Batteries VE (Véhicules Electriques > 25kg)	150 000	1 000 000	
P & A automobiles : SLI (Starting, Lighting, Ignition)		100 000	150 000	

MSM: Mises sur le marché

Perspectives



- > Ce nouveau règlement Européen « Batteries » voté en juillet 2023 intégrant de nouvelles dispositions applicables dès les (ré)agréments de 2025 dont notamment :
- → Une diversification de la classification des batteries industrielles (Moyens de Transport Légers, Véhicule Electrique et Industrielles)
- → De nouveaux objectifs et évolution des méthodes de taux de calcul: collecte et recyclage
- → Une intégration d'objectifs de reconditionnement et de réemploi sur les batteries industrielles et de mobilité

- > Compte tenu de ces enjeux et des complémentarités déjà existantes entre les filières DEEE et P&A, Corepile et ecosystem ont décidé de se rapprocher afin de porter une vision commune sur l'agrément batteries 2025 2030
- > Ce nouvel ensemble présentera des effets positifs pour l'ensemble des parties prenantes parmi lesquelles:
- → Une simplification des démarches pour les producteurs et les partenaires de collecte
- → Une meilleure intégration de la chaine opérationnelle
- → Un partage des initiatives autour du réemploi
- → Une harmonisation de la sensibilisation au geste de tri pour les citoyens
- → Une meilleure prise en charge des produits contenants des batteries au lithium

Perspectives



> Corepile continue de porter son agrément jusqu'au 31 décembre 2024 et maintien l'ensemble de ses activités sans modification pour les collectivités locales.

➤ La publication par l'Etat du nouveau cahier des charges de l'agrément 2025 - 2030 est attendue pour mi-2024 et sera intégrée dans les travaux de rapprochement à venir.

> L'ensemble des collectivités locales sera prévenu de l'avancée des démarches et implications contractuelles et opérationnelles.



Le dispositif de collecte en déchetterie



Corepile

Mise à disposition de matériel en déchetterie

Matériel standard

- > Corepile met à disposition un ou plusieurs fûts afin de permettre de proposer un point d'apport volontaire en déchetterie aux usagers.
- > Le(s) fût(s) doit/doivent être disposés sur palette(s).
- ➤ Le(s) fût(s) est/ sont accompagné(s) d'une coiffe dont la mise à disposition est sans frais pour la collectivité.
- → Protège contre les intempéries et permet de stocker le(s) fut(s) en extérieur
- → Améliore la visibilité et la matérialisation du point d'apport volontaire
- > Corepile préconise de disposer au possible le(s) fût(s) à proximité du point d'apport des PAM.



BON À SAVOIR

La réglementation n'impose pas le stockage du /des fut(s) dans un local spécifique aux déchets dangereux.

Il n'est pas non plus nécessaire de les disposer sur rétention.



Mise à disposition de matériel en déchetterie



Gestion des piles de clôture électriques

> Certaines déchetteries peuvent recevoir des flux de piles de clôtures électriques.

> En cas d'apport ponctuel, ces piles peuvent être stockées directement dans le(s) fût(s) Corepile.

> En cas d'apport plus régulier, Corepile demande à ce qu'elles soient stockées sur palette et d'attendre la constitution de 4 à 5 niveaux avant de faire la demande de collecte.





BON À SAVOIR

Il n'est pas nécessaire de placer la palette à l'abri des intempéries (piles destinées à être stockées en extérieur)

Mise à disposition de matériel en déchetterie



Supports de communication

- > Informe les usagers (affiche
- > Permet aux agents sur site d'avoir toutes les informations nécessaires concernant la filière



Une fiche synthétique pour les gardiens



Affiche Déchetterie



BON À SAVOIR

Eléments en <u>commande libre</u> sur le portail VOLTA de votre collectivité

K

Les piles et batteries au lithium



Gestion des piles et batteries au lithium

Piles et batteries lithium « portables »

- > La mise en marché de batteries au lithium connait une forte croissance ces dernières années ; accompagnant la digitalisation de la société et la nomadisation des appareils électriques et électroniques.
- > Corepile ne collecte que les piles et batteries au lithium classées comme « portables » :



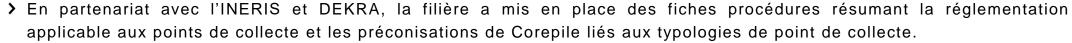


Gestion des piles et batteries au lithium



Mode de conditionnement

- > Les bilans de tri des flux collectés en déchetterie montrent que le lithium représente moins de 10% des volumes collectés:
 - → pas de nécessité de conditionnement spécifique du fut avec de la vermiculite
- > Les études en partenariat avec l'INERIS ont montré que le stockage en mélange des piles et batteries constitue un bon moyen de limiter le risque de propagation en cas d'échauffement ou départ de feu:
 - → pas de nécessité de faire un tri selon les technologies
- > Corepile demande uniquement une attention particulière aux batteries endommagées
 - → scotchage des connectiques si elles sont apparentes
 - → ensachage individuel avant dépôt dans les fûts



> L'ensemble de ces procédures sont disponibles: https://www.corepile.fr/securite/



Corepile

Gestion des piles et batteries au lithium

SI ÉCHAUFFEMENT SANS FUMÉE NI FEU



- Donnez l'alerte en interne
- Si possible, isolez la pile ou la batterie (attention à la chaleur)
- Refroidissez la pile ou la batterie concernée



en la couvrant de sable ou en la plongeant dans un grand volume d'eau froide

SI FUMÉE ET/OU FEU





- Donnez l'alerte en interne, évacuez et contactez les services de secours
- Si possible isolez avec précaution la pile ou la batterie
- Si vous êtes formé, attaquez le feu à l'aide d'un extincteur à poudre D ou spécifique pour le lithium «Litex»



Gestion des piles et batteries au lithium



Autres batteries au lithium



- Tous les types de batteries de MTL (vélo, trottinettes, hoverboards, gyropodes, skateboard, etc.)
- Reprise possible dans le cadre du contrat spécifique « MTL »





- Piles lithium industrielles :
 Lithium Chlorure de Thionyl (Li-SOCI2)
 - Usage: télé-relevé, équipement médicaux, application militaire, balises de détresse
 - Marques principales: SAFT, TADIRAN, EVE
- Batteries lithium autres que pour la mobilité
- Non repris par Corepile



Nouveaux services aux collectivités



Corepile

1 - Collecte de batteries de MTL (Moyens de Transport Légers)

Contexte

- > Corepile a mis en place dès 2018 une filière volontaire de collecte et de recyclage des batteries de MTL en partenariat avec les adhérents de l'USC (Union Sport et Cycle principaux metteurs sur le marché de vélo).
- > Nouvelle activité « hors agrément », cette filière est financée par une éco-participation versée par les 135 adhérents qui ont déjà signés le contrat de prestation de service (estimation 90% de la mise sur le marché).
- > Filière en montée en puissance, le dispositif de collecte a été fléché vers le réseau des distributeurs et points de vente de MTL et batteries de MTL. Plus de 2000 points de collecte sont ainsi enregistrés à ce jour, géolocalisables sur la cartographie Corepile.







Corepile a pris la décision d'ouvrir cette filière de collecte aux collectivités locales après avoir réalisé en 2021 un test auprès d'une quinzaine de déchetteries.

Corepile

1 - Collecte de batteries de MTL (Moyens de Transport Légers)

Batteries concernées

> Les batteries concernées par cette collecte sont des batteries de tailles et de formes variables de moins de 20kg alimentant tout type de MTL (vélos à assistance électrique, trottinettes, hoverboards, gyropodes, skateboard).

- > Batteries à usage strictement personnel, ne sont pas concernées les batteries issues d'engins en libre-service ou d'engins en location longue durée
 - > gestion de la fin de vie par les entreprises ou les collectivités concernées devant prendre contact en direct avec Corepile





Exemple de batteries de MTL collectées par Corepile

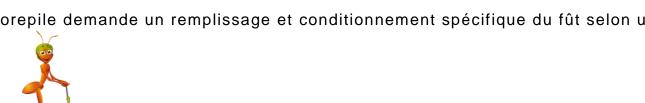
1 - Collecte de batteries de MTL (Moyens de Transport **Légers**)

Matériel mis à disposition

- > Corepile met à disposition du matériel spécifique pour conditionner et stocker les batteries de MTL.
- > Le matériel standard se compose d'un contenant de stockage (fût plastique 55L + sache) et d'éléments de sécurisation (sachets individuels + vermiculite).
- > Le fut plastique est homologué et respecte les obligations réglementaires liées au stockage et au transport de ce type de déchet.



> Corepile demande un remplissage et conditionnement spécifique du fût selon une procédure fournie.







1 - Collecte de batteries de MTL (Moyens de Transport **Légers**)

Mode opératoire

2

Identification par Corepile et la collectivité des déchetteries / sites à enregistrer comme point de collecte



Envoi par Corepile de la convention spécifique à signer par la collectivité



Mise à disposition du matériel de stockage à réception par Corepile du contrat signé





2 - Soutien financier à la collecte



Contexte de mise en application

- > Corepile souhaite expérimenter sur la période 2023-2024 en prévision du prochain agrément à partir de 2025 un nouveau soutien financier à la collecte aux collectivités locales sous convention.
- > La date de mise en application de ce soutien est fixée a minima au 1^{er} janvier 2023 ou au 1^{er} janvier de l'année de signature de l'avenant à signer. La durée d'éligibilité s'étend jusqu'au 31 décembre 2024, date de la fin d'agrément de Corepile.
- > Le soutien proposé par Corepile se compose d'une part fixe et de deux parts variables (A et B).
- > Toute collectivité souhaitant bénéficier du soutien doit signer au préalable l'avenant spécifique proposé par Corepile.





2 - Soutien financier à la collecte



Décomposition du soutien

MONTANT PAR POINT DE COLLECTE	PART FIXE	
60 € par an, si	→ A minima une collecte réalisée par an (fût(s) et / ou palette(s) de piles de clôtures électriques)	

	MONTANT PAR POINT DE COLLECTE		PART VARIABLE			
OU	А	60€ par an, si	 → 2 fûts collectés systématiquement à chaque collecte sur l'année → Taux de remplissage de l'ensemble des fûts collectés ≥ 66% (soit minimum 200kg par fut) 			
	A+	90€ par an, si	→ 3 fûts ou plus collectés systématiquement à chaque collecte sur l'année → Taux de remplissage de l'ensemble des fûts collectés ≥ 66% (soit minimum 200kg par fut)			
ET	В	20€ par an, si	 → Palette(s) de piles clôtures électriques collectée(s) systématiquement avec un ou plusieurs fût(s) OU plusieurs palettes de piles de clôtures électriques collectées systématiquement sur l'année. → Taux de remplissage de l'ensemble des fûts + palettes collectés ≥ 66% (soit minimum 200kg par fut et par palette) 	+		

2 - Soutien financier à la collecte



Exemple

Point de collecte 1

Tx remplissage ≥ 66%

Tx remplissage ≥ 66%

Tx remplissage ≥ 66%

Collecte 1

Collecte 2

Collecte 3

Collecte 4

Point de collecte 2





Point de collecte 3







Point de collecte 4









Point de collecte 5









PART FIXE

Tx remplissage ≥ 66%

ELIGIBILITE 60€ PART FIXE



60€ + 60€ + 20€ = 140€







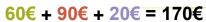
PART FIXE











Communiquer pour améliorer la collecte des piles et des **batteries**





Des conteneurs de pré-collecte

- > Permet d'équiper des sites dont le gisement ne permet pas une collecte en directe par Corepile (écoles, bibliothèques, centres aérés, camping, locaux administratifs, etc.)
- > A vider en déchetterie ou sur un point de collecte Corepile.



LE GROS CUBE A PILES

En carton recyclé Dimensions: 15x15x15cm Contenance: 4à 5kg



Bac 5 kg

En plastique avec couvercle Dimensions: 17x11x18cm Contenance: 4à 5kg



LA BORNE JET'PIL

Pied en métal, capot en plastique Dimensions: 130x40x25cm

Dimensions: 130x40x25c Contenance: 20à 25kg





Le cube à piles: entre collecte et sensibilisation

- > Permet d'avoir un endroit identifié dans les foyers pour stocker ses piles usagées
- > Chaque face informe sur un élément de la filière

69% des français le connaissent



LE CUBE A PILES

En carton recyclé Dimensions: 10x10x10cm

Contenance: 1kg (consommation moyenne

d'un foyer par an)

PLUS DE 30 MILLIONS

distribués par les collectivités, les magasins et les entreprises

- > <u>Ex d'usage</u>: distribution en porte à porte par les ambassadeurs du tri, en stand d'animation, dans des kits de bienvenus aux habitants, lors des mises à jour de calendrier de collecte
- > Possibilité de personnaliser une face en cas d'opération de distribution importante (minimum: 30 000 unités commandées)

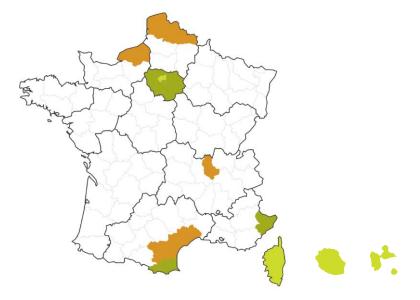


Focus actions Corepile



Distribution de cubes à piles en boite aux lettres

- > Corepile a lancé un programme sur 3 ans de distribution de cubes à piles en boite aux lettres sur les territoires où les performances de collecte sont améliorables.
- > Objectif: réassurer un geste de tri dans les foyers ayant pu être dégradé suite au COVID et dans un contexte socio-économique incertain.



	2021	2022	2023
Nbre de cubes distribués	2,4 millions	2,7 millions	3,5 millions

710 000 cubes distribués au printemps 2023





Des supports imprimés

DEPLIANT

Dimensions: 10x20cm

> Permettent de communiquer sur la filière









DISPOSITIF DE 2 AFFICHES

Dimensions: 30x42cm

TOTEM
Dimensions: 63x63x180cm

- > Ex d'usage (dépliant): distribution en complément des cubes (porte à porte, stand d'animation, etc.)
- > Possibilité de personnaliser une face en cas d'opération de distribution importante (minimum: 30 000 unités commandées)





Des supports pour la cible « enfant »



KUBAPIL'

En commande libre A monter par l'enfant Dimensions: 7x7x7cm

Contenance: entre 20 et 25 piles



AUTOCOLLANTS En commande libre

Ateliers destinés aux plus jeunes :









Ateliers plutôt destinés aux CM2 ou 6ème :











ATELIER N°8







ATELIERS PEDAGOGIOUES

A télécharger

> Permettent de communiquer de manière ludique aux enfants et d'accompagner l'organisation de concours de collecte dans les écoles.





Des supports pour la cible « enfant »



CARTON DE COLLECTE

Dimensions: 21x21x21cm Contenance: 13kg

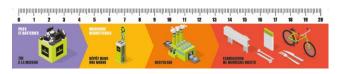




DIPLÔME INDIVIDUEL

En commande libre Dimensions: 21x21x21cm

Contenance: 13kg









CADEAUX et JEUX DE Societe

Selon projet

> Permettent de stocker les piles issues du concours et de valoriser chaque élève / chaque classe participante





Des supports pour organiser des concours de collecte



GUIDE CONCOURS DE COLLECTE

A télécharger Pour accompagner la mise en place d'un concours de collecte de piles dans les écoles



DOSSIER ENSEIGNANT

A télécharger Sensibilise les enseignants sur l'historique et l'organisation de la filière



AFFICHE CONCOURS DE COLLECTE

A télécharger

Pour informer de la mise en place d'un concours de collecte de piles dans les écoles

> Permettent d'avoir toutes les informations sur la filière, les modalités d'organisation d'un concours et d'informer des dates envisagés.



Soutien financier à la communication



Le cahier des charges de la filière instaure un soutien financier à la communication éligible aux collectivités locales:

Le montant du soutien s'élève à 1 centime d'euro par habitant et ne pourra être demandé qu'une seule fois sur la durée de l'agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Pour pouvoir en bénéficier :

- Avoir signé le contrat Corepile
- Remplir le formulaire et joindre les justificatifs (téléchargeable ici).

La signature du contrat est conditionnée aux compétences des collectivités locales signataires.



Temps forts Corepile





> Corepile incite tous ses partenaires (adhérents, enseignes, collectivités, prestataires de collecte, tri, traitement, etc.) à les relayer à leur niveau.



6

La filière COREPILE



Périmètre de la filière P&A portables





Piles et petites batteries acceptées







d'appareils électriques



Toute batterie d'appareils portatifs



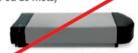
Batteries de clôtures électriques



Toute batterie au plomb gélifié (ex : systèmes d'ouverture de portail, batteries de tondeuses, mini-voitures électriques d'enfant...)

Déchets non acceptés

Batteries au plomb et à l'acide (batterie de voiture ou de moto)



Batterie de vélo électrique ou de micro-mobilité (à rapporter chez un revendeur)



Piles et batteries industrielles



Onduleurs (nous prenons uniquement la batterie)



Télérelevés

à retoumer au fournisseur

Chargeur pour piles rechargeables ou chargeur de batterie (à mettre avec les appareils électriques)



Balises maritimes ou de secours (notamment de gilets de sauvetages) à retourner au fournisseur



(à mettre avec les appareils électriques)



Seringues ou pacemaker



Déchets ménagers, déchets métalliques (sacs plastiques, etc.)

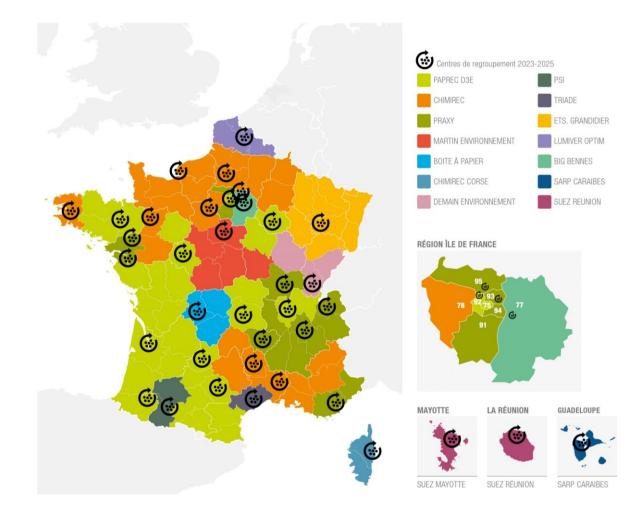
BON À SAVOIR

Pour les piles ou batteries d'usage spécifique (non vendues dans le commerce): consulter Corepile





Les prestataires de collecte et centre de regroupement







Le tri

- > Une fois l'équivalent d'un semi-remorque regroupé chez le collecteur, une expédition est organisée vers un centre de tri
- > Les piles et petites batteries sont alors triées en fonction de leurs propriétés pour être ensuite acheminées vers un centre de traitement adéquat.







Corepile

Les prestataires de tri et de traitement



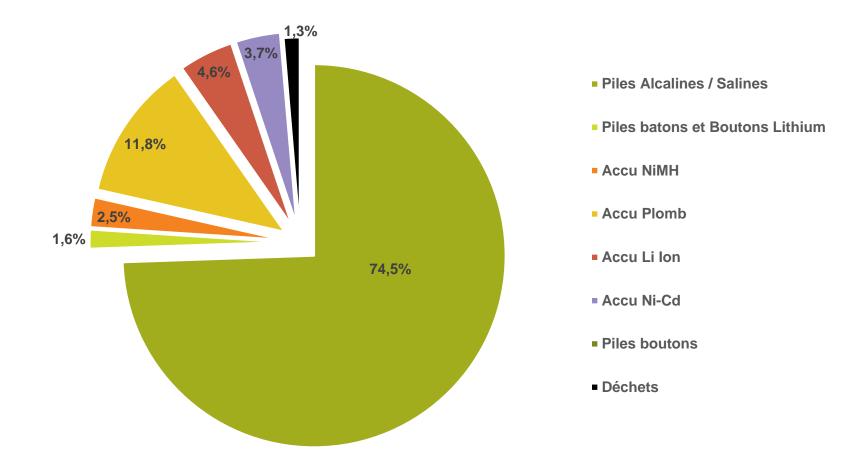








Bilan de tri





> Les piles (tout format confondu) représentent près de 80% des volumes collectés par Corepile.



Le traitement

- > Une fois l'équivalent d'un semi-remorque regroupé chez le trieur, une expédition est organisée vers un centre de traitement
- > Les piles et petites batteries sont alors traitées par deux procédés :
- pyrométallurgie (procédé thermique)
- hydrométallurgie (procédé chimique)



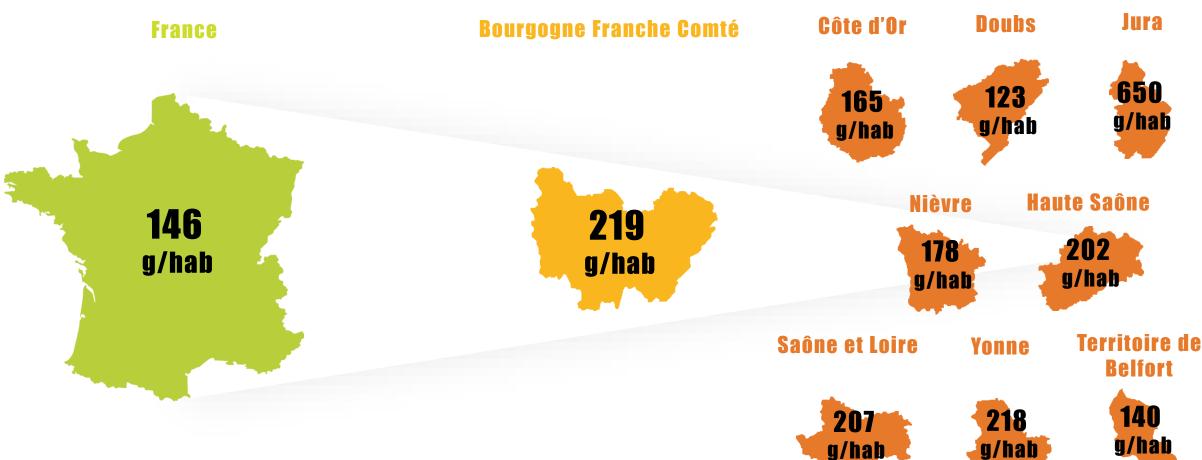




> Environ 80% (métaux essentiellement) seront recyclés et serviront à fabriquer de nouveaux objets

Dynamisme territorial – collecte en g/habitant





- > Ratio à pondérer du fait des effets de bord et limites liées à la filière:
 - points de vente de la grande distribution non collectés en direct par Corepile
 - volumes de piles et batteries issus du démantèlement DEEE non collectés sur le département d'usage
 - volumes remis à Corepile issus de l'activité commerciale des collecteurs de déchets non collectés sur le département d'usage
 - territoire non collecté par Corepile



Dynamisme territorial – collecte en g/habitant





- > Ratio à pondérer du fait des effets de bord et limites liées à la filière:
 - points de vente de la grande distribution non collectés en direct par Corepile
 - volumes de piles et batteries issus du démantèlement DEEE non collectés sur le département d'usage
 - volumes remis à Corepile issus de l'activité commerciale des collecteurs de déchets non collectés sur le département d'usage
 - territoire non collecté par Corepile





RECYCLER SES PILES ET BATTERIES C'EST FACILE ET C'EST UTILE!



... et c'est un véritable travail de fourmis, avec le concours de l'ensemble de nos partenaires pour une économie toujours plus circulaire...

... merci de votre confiance!











Merci pour votre attention

VOTRE CONTACT



Irchaad HOSSEN

Responsable des relations extérieures et dynamisation des réseaux



<u>irchaad.hossen@corepile.fr</u> corepile@corepile.fr



01 56 90 30 97 01 56 90 30 90







